



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

BIDC EN

BREVE

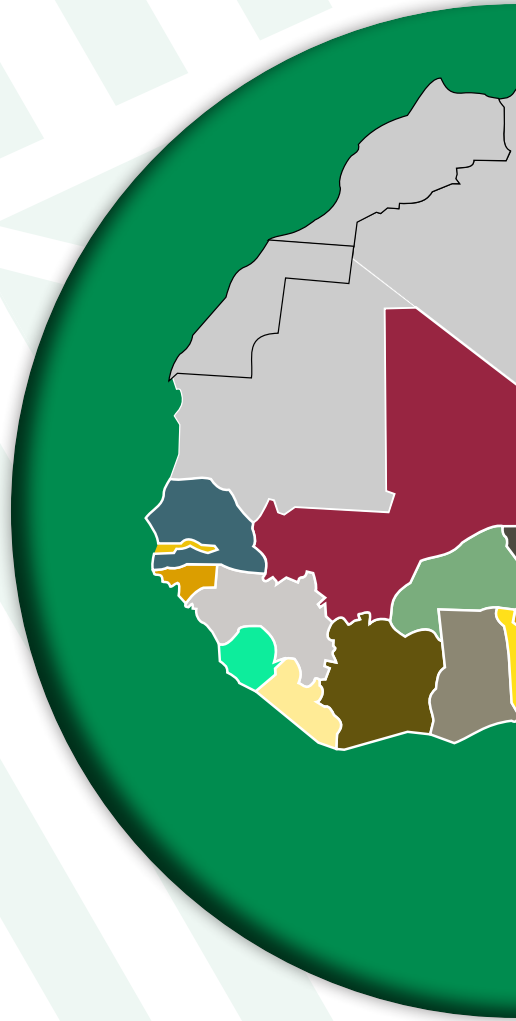
2023

**Transformer les Communautés
de la CEDEAO**



www.bidc-ebid.org





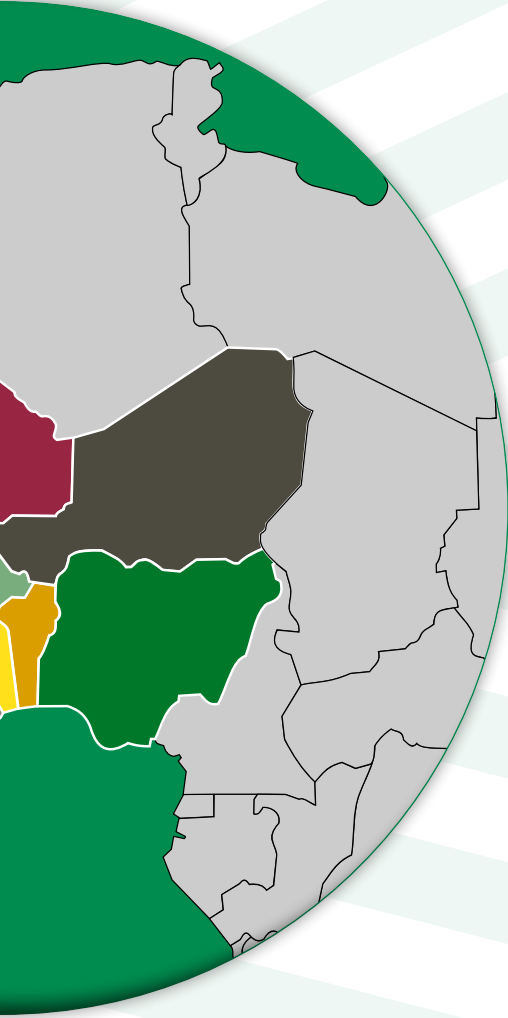
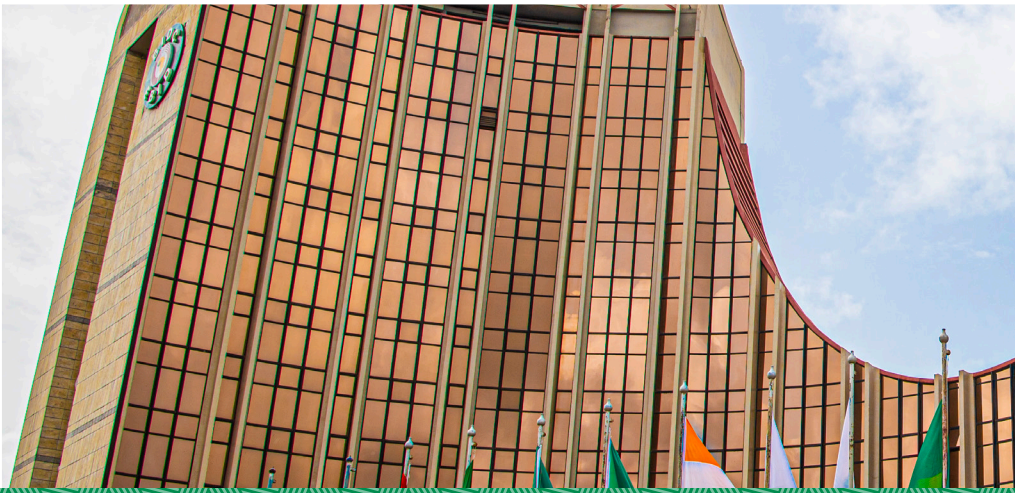




TABLE DES MATIÈRES



I.	HISTORIQUE	6
II.	VISION	7
III.	MISSION ET OBJECTIFS	7
IV.	VALEURS FONDAMENTALES	8
V.	OBJET SOCIAL	8
VI.	STRUCTURE DU CAPITAL	8
VII.	CONDITIONS D'INTERVENTION	9
	7.1. Bénéficiaires des interventions de la BIDC	9
	7.2. Conditions générales applicables	9
	7.2.1. Monnaie	9
	7.2.2. Montant	9
	7.3. Introduction à la demande de financement	10
VIII.	ORGANISATION ET GESTION	10
IX.	DOMAINE D'INTERVENTION	10
X.	MODE D'INTERVENTION	11
XI.	QUELQUES RÉALISATIONS - CLÉS	11
XII.	EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS DANS LES ÉTATS MEMBRES	11
XIII.	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA BANQUE	12
XIV.	PERSPECTIVES	14
XV.	QUELQUES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIDC	14
XVI.	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE	15



I. HISTORIQUE

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) est l'institution financière de développement des quinze (15) États membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) que sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

La Banque est issue de la transformation, en 1999, de l'ex-Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement de la CEDEAO en un groupe bancaire dénommé Groupe de la BIDC.

[Le Fonds avait lui-même été créé en 1975, en même temps que le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO (aujourd'hui Commission de la CEDEAO) et est devenu opérationnel en 1979].

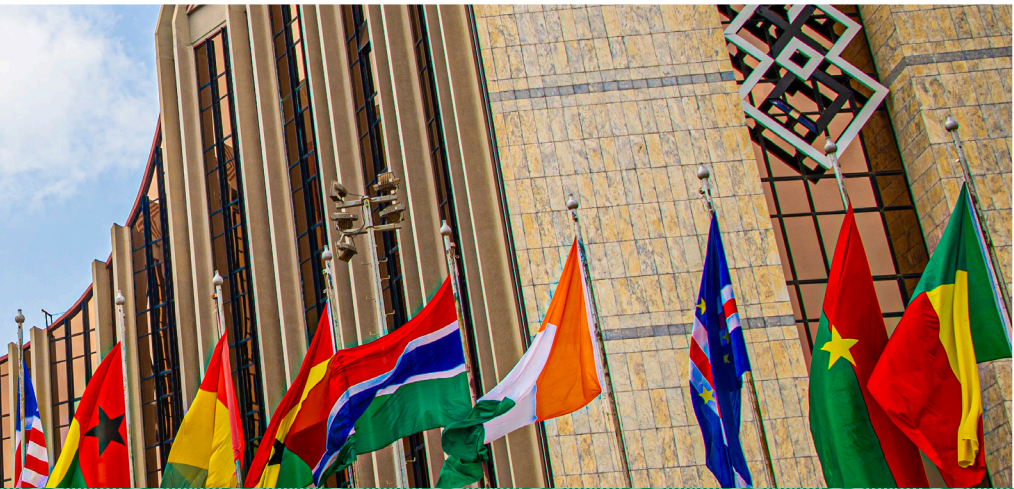
La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) avait démarré ses activités en 1999 sous la forme d'une société holding avec deux filiales spécialisées :

- Le Fonds régional de développement de la CEDEAO (FRDC) dédié au financement du secteur public ; et
- La Banque régionale d'investissement de la CEDEAO (BRIC) dédiée au financement du secteur privé.

En 2006, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a décidé de réorganiser le Groupe de la BIDC en une entité unifiée dotée de deux guichets, l'un chargé de la promotion du secteur privé et l'autre du développement du secteur public afin d'étendre les services de la Banque à un plus large éventail d'acteurs impliqués dans des activités et programmes de développement économique durable tant au niveau national que régional.

La Banque fonctionne sous cette nouvelle forme depuis janvier 2007.





Le siège de la Banque est à Lomé au Togo.

II. VISION

La vision de la BIDC est d'être la première banque régionale de développement et d'investissement en Afrique de l'Ouest, moteur de création de richesse, de croissance économique et d'industrialisation pour le bien-être des populations de la région.

III. MISSION ET OBJECTIFS

La BIDC promeut une sous-région qui est intégrée, inclusive, durable et résiliente à travers

le financement de projets et de programmes de développement nationaux et régionaux.

Conformément à ses statuts, l'objectif de la Banque est de :

- Contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté, en accompagnant les projets de création d'infrastructures d'intégration régionale, et tous autres projets de développement dans les secteurs public et privé ; et
- Aider au développement de la Communauté par le financement de programmes spéciaux.





IV. VALEURS FONDAMENTALES

Les valeurs fondamentales de la BIDC sont: Intégrité, Professionnalisme et Excellence.

V. OBJET SOCIAL

La BIDC a pour objet:

- D'accorder des prêts et garanties pour le financement de projets et programmes d'investissement relatifs au développement économique et social des États membres ;
- De mobiliser à l'intérieur et hors de la Communauté des ressources destinées au financement de ses projets et programmes d'investissement ;
- De fournir l'assistance technique qui peut être nécessaire au sein de la Communauté pour l'étude, la préparation, le financement et l'exécution de projets et programmes de développement ;
- De recevoir et de gérer la part de ressource du prélèvement communautaire destinées au financement des actions de développement de la Communauté ;
- De gérer tous fonds spéciaux de la Communauté relatifs à son objet ;
- De mener toute activité commerciale, industrielle ou agricole dans la mesure où celle-ci serait accessoire à l'objet social.

Dans le cadre de son objet social, la Banque coopère avec les organismes nationaux et sous régionaux de développement opérant dans la Communauté. Aux mêmes fins, elle coopère avec d'autres organisations internationales ayant un but analogue et avec d'autres institutions s'intéressant au développement de la Communauté.

VI. STRUCTURE DU CAPITAL

Au 31 décembre 2022, le capital autorisé de la

Banque est d'un milliard d'UC (soit 1,5 milliard de dollars US), détenu à 70% par les régionaux (15 États membres de la CEDEAO), les 30% restants, soit environ 300 millions d'UC (450 millions de dollars US) sont ouverts à souscription pour les non-régionaux. Seuls les actionnaires régionaux ont souscrit à date au capital dont la structure se présente comme suit :

Structure du capital autorisé de la BIDC au 31 décembre 2022

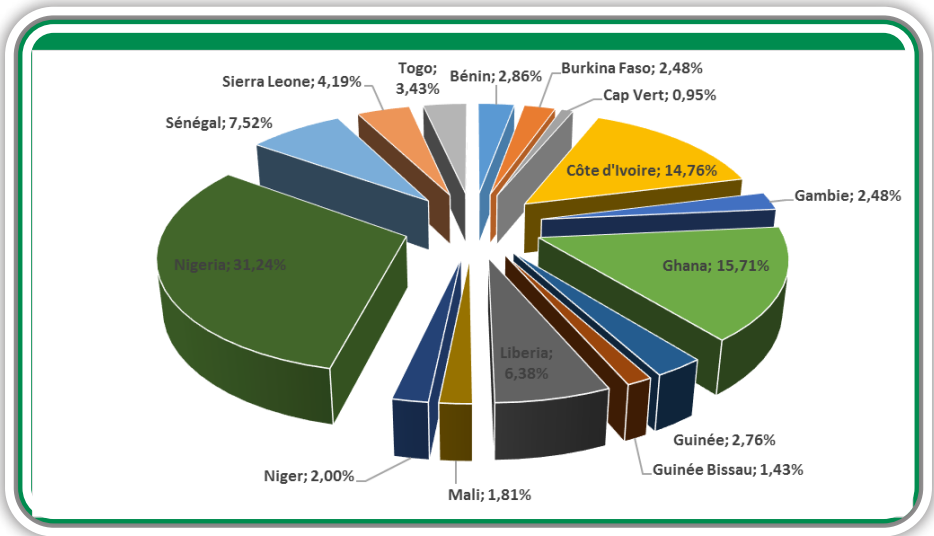
Rubriques	Montant (en millions d' UC)
Capital autorisé	1 000,00
Capital souscrit	700,00
Capital appelé	392,7
Capital libéré	357,7
Capital restant à libérer	35,0
Capital sujet à appel	307,3

Par ailleurs, au cours de l'année 2022, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé une augmentation générale de ce capital (passant de 1 milliard d'UC à 2,5 milliards d'UC) et cette décision a pris effet le 1er janvier 2023.





Répartition par pays du capital autorisé de la BIDC



VII. CONDITIONS D'INTERVENTION

7.1. BÉNÉFICIAIRES DES INTERVENTIONS DE LA BIDC

Sont éligibles à l'assistance financière et technique de la BIDC :

- Les États membres de la CEDEAO ou leurs démembrements ;
- Les entreprises publiques et privées ainsi que les sociétés d'économie mixte des États membres ;
- Les institutions financières locales ; et
- Les personnes morales ressortissantes de la CEDEAO ou étrangères désireuses d'investir dans la zone CEDEAO, dans les opérations relevant des domaines d'intervention de la BIDC.

7.2. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

7.2.1 Monnaie

Le montant des prêts est exprimé en unité de compte (UC) équivalent au Droit de Tirage Spécial (DTS) du Fonds Monétaire International (FMI). Exceptionnellement, il peut l'être en monnaie locale si les ressources sont levées localement.

Le montant des garanties émises ou reçues par la BIDC est exprimé dans la monnaie de l'opération garantie.

La commission de dossier, les intérêts et les autres commissions sont exprimés dans la monnaie du prêt, de la garantie ou de la contre-garantie selon le cas.

7.2.2 Montant

Le niveau d'intervention par opération de prêt de la Banque est fixé comme suit :

- 1 million d'UC au minimum (environ 1,5



million de dollars EU) ;

- 20 millions d'UC au maximum (environ 30 millions de dollars EU), pour les projets publics d'envergure nationale ;
- 30 millions d'UC au maximum (environ 45 millions de dollars EU), pour les projets publics d'envergure régionale ; et
- 15 millions d'UC au maximum (environ 22,5 millions de dollars EU), pour les projets du secteur privé.

7.3. INTRODUCTION À LA DEMANDE DE FINANCEMENT

LES DEMANDES DU FINANCEMENT SONT ADRESSÉES AU PRÉSIDENT DE LA B IDC

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (B IDC)

128, Boulevard du 13 Janvier

B.P. 2704 Lomé – Togo

Tel: +228 22 21 68 64

Fax: +228 22 21 86 84

✉ bidc@bidc-ebid.org

🌐 www.bidc-ebid.org

VIII. ORGANISATION ET GESTION

Les instances de décision de la B IDC sont :

- Le Conseil des gouverneurs ;
- Le Conseil d'administration ; et
- Le Président.

Le Conseil des gouverneurs est l'instance suprême de prise de décision. Il détient tous les pouvoirs de contrôle en matière de gestion, de fonctionnement et d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la conduite des opérations générales de la Banque. La gestion courante de la B IDC relève de la compétence de son Président dont les pouvoirs sont définis par les Statuts. Il est assisté de deux Vice-présidents, l'un étant chargé des Finances et des Services Institutionnels, et l'autre des

Opérations.

IX. DOMAINES D'INTERVENTION

Les activités opérationnelles de la B IDC visent à jeter les bases d'un développement durable des États membres de la Communauté par le financement de projets régionaux et nationaux (tant publics que privés). La Banque intervient principalement dans les domaines suivants :

- Infrastructures et équipements de base ;
- Développement rural et environnement (irrigation, contrôle des crues, hydraulique rurale, agriculture, élevage, pêche, protection de l'écosystème, énergies renouvelables, renforcement des capacités) ;
- Secteur social (formation professionnelle, éducation, santé, appui à la décentralisation, équipements municipaux) ;
- Industrie (agro-industrie, industrie minière, autres industries, transfert de technologie, innovations technologiques) ; et
- Services (services financiers, services relatifs aux technologies de l'information, ingénierie, hôtellerie, etc.).





X. MODE D'INTERVENTION

La BIDC intervient sous forme de :

- Prêts directs à long, moyen et à court terme ;
- Prise de participation ;
- Octroi de lignes de crédit et mise en place d'accords-cadres de refinancement ;
- Émission et garantie d'emprunts, d'obligations, de bons et de titres ; et
- Opérations d'ingénierie et de services financiers.

XI. QUELQUES RÉALISATIONS - CLÉS

- Partenaire majeur pour les programmes d'intégration régionaux et mise en œuvre de partenariats public-privé dans les États membres de la CEDEAO ;
- Décennies d'expérience dans le financement de projets au sein et entre les États membres de la CEDEAO ;
- Développement du financement par type de garanties contractuelles dans le commerce international ;
- Initiateur du Fonds africain des biocarburants et des énergies renouvelables (FABER), devenu Société africaine des biocarburants et des énergies renouvelables (SABER) ;
- Partenaire et gestionnaire du Fonds de garantie des industries culturelles (FGIC) ;
- Actionnaire fondateur de la compagnie aérienne ASKY Airlines ; et
- Actionnaire fondateur de Ecobank Transnational Inc. (ETI).

XII. EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS DANS LES ÉTATS MEMBRES

Secteur public

- Interconnexion au réseau d'électricité Mali-

Côte d'Ivoire (Mali) ;

- Construction du barrage Samendeni et de sa centrale hydroélectrique (Burkina Faso) ;
- Réhabilitation de la route Akatsi-Aflao (Ghana) ;
- Réhabilitation et équipement des institutions de santé (Togo) ;
- Renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Tafiré et des localités environnantes de Badikaha et N'golodougou (Côte d'Ivoire) ;
- Centrale thermique de 120 MW à Maria Gléta (Bénin) ;
- Réalisation de vingt-sept (27) nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable dans la zone d'impact du programme de développement intégré de la vallée de Samendeni (Burkina Faso) ;
- Electrification par systèmes solaires photovoltaïques de 750 infrastructures communautaires (Benin) ;
- Projet de construction du pont de liaison reliant la gare TER AIBD et l'aéroport Blaise Diagne (AIBD) (Sénégal) ;
- Projet de construction d'une université des sciences et des technologies dans la ville de Koidu, district de Kono (Sierra Leone) ; et
- Projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis Tronçon Tivaouane - Mekhe (Sénégal).

Secteur privé

- Création d'une cimenterie à Kagbelen par la société Diamond Cement Guinée SA (Guinée) ;
- Implantation et exploitation d'une usine de production de solutés à Aveta par DO PHARMA (Togo) ;
- Construction d'une centrale thermique de 220 MW et d'une composante de conversion au bicarburant dans le cadre du plan de réserve des mines à Kpone et Tema par la Volta River





Authority (Ghana) ;

- Construction clé en main de la centrale diesel 60 MW Kounoune 2 par la SENELEC (Sénégal) ;
- Acquisition et exploitation de la 3e licence globale de télécommunications par la société Alpha Télécommunication SA (ATEL MALI SA) (Mali) ;
- Extension et densification des réseaux de télécommunication fixe et mobile de la SONATEL, (Sénégal) ;
- Construction et exploitation du pont à péage Henry Konan Bédié par la société SOCOPRIM S.A. (Côte d'Ivoire) ;
- Construction et exploitation d'un complexe hôtelier 5 étoiles sous le label Radisson Blu, (Côte d'Ivoire) ;
- Construction de Kempinski Hotel (Ghana) ;
- Octroi d'une ligne de crédit en faveur de la Banque de l'Habitat du Sénégal pour le refinancement de crédits immobiliers (Sénégal) ;
- Octroi d'une ligne de crédit en faveur de la Banque Malienne de Solidarité pour le refinancement de crédits à moyen terme (Mali) ;
- Mise en place d'une facilité sous forme de revolving en faveur de la société SOYATT SA pour l'importation et la commercialisation de produits pétroliers à des marqueteurs (Mali) ;
- Octroi d'une ligne de crédit à ORAGROUP SA pour le financement des PME/PMI (Togo) ;
- Facilitation de prêt syndiqué de 750 millions USD en faveur de Bank of Industry Limited (République Fédérale du Nigeria) ; et
- Financement partiel du projet d'achat d'obligation émises par Bank of Industry (BOI) (République Fédérale du Nigeria).

XIII. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA BANQUE

Au plan interne, la BIDC a renforcé sa gestion

administrative et financière, notamment dans le cadre des réformes engagées depuis 2007. Ceci s'est traduit par des résultats encourageants tant au niveau de la maîtrise des charges qu'au niveau de l'organisation efficiente du travail, avec un accroissement continu du volume d'activités.

En effet, après dix-neuf (19) années d'activités (2004 – 2022), la Banque a quasiment multiplié par 17,2 ses engagements nets cumulés, portés de 121 millions d'UC en janvier 2004 à 2 089 millions d'UC au 31 décembre 2022 pour 172 projets actifs.

Depuis sa création (Fonds de la CEDEAO) au 31 décembre 2022, le montant cumulé des interventions de la BIDC en faveur des pays ressort à 2,75 milliards d'UC, soit 3,69 milliards de dollars US ou 2 287 milliards de FCFA pour 294 projets dans divers secteurs.

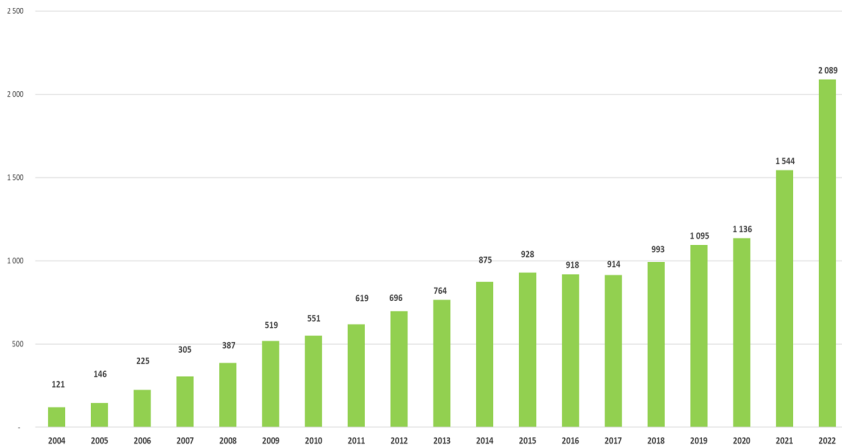
Conformément à sa mission, la BIDC continue d'orienter prioritairement ses interventions vers le financement des infrastructures, tous secteurs confondus, notamment les travaux d'interconnexion électrique, la construction de routes inter-États, le développement aéroportuaire, l'aménagement ou l'acquisition des équipements portuaires, le désenclavement des zones rurales et le développement de la couverture numérique.

Ces dernières absorbent à date environ 49,9% du montant des engagements nets cumulés de la Banque au 31 décembre 2022.

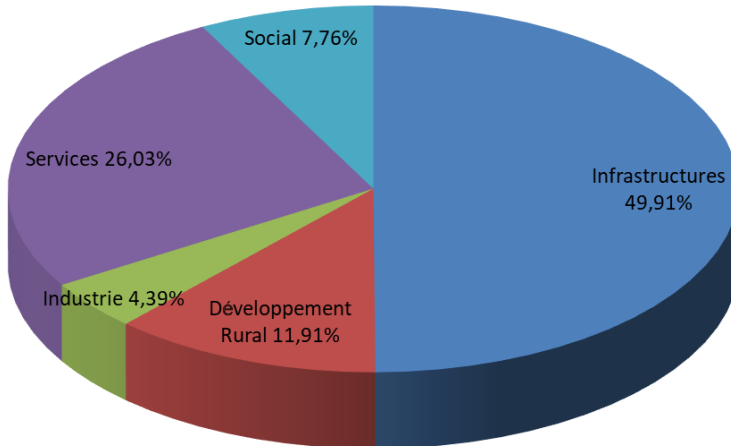




Évolution des engagements nets cumulés de la BIDC entre 2004 et 2022 (millions d'UC)



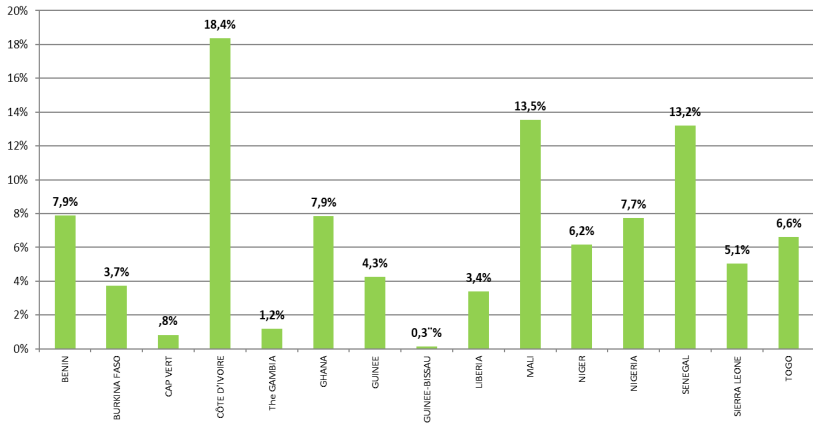
Répartition par secteur d'intervention des engagements nets cumulés au 31/12/2022



De même, comme l'indique le graphique ci-après, les interventions de la BIDC ont été réparties entre les États membres de la CEDEAO.



Répartition des engagements nets cumulés par pays au 31 décembre 2022 (en %)



Sur le plan externe, la Banque a entrepris plusieurs actions en vue de diversifier son actionnariat et de mobiliser davantage de ressources adaptées pour le financement de ses activités. A cet effet, du 1er janvier 2004 à ce jour, elle a mobilisé auprès des partenaires financiers et sur les marchés financiers de la sous-région, plus de 4,33 milliards de dollars US dont 1,33 milliard de dollars US de crédits acheteurs garantis par des agences de crédit à l'exportation.

XIV. PERSPECTIVES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique quinquennal (2021-2025), la Banque se propose de mobiliser de nouvelles ressources à concurrence de 1,48 milliards de dollars US pour accompagner les objectifs de développement de la sous-région. Elle prévoit, ainsi, injecter dans l'économie régionale 1,76 milliard de dollars US sur la période des cinq ans (2021-2025). Ces interventions porteront essentiellement sur les

projets nationaux et régionaux d'infrastructures de croissance et d'intégration économique, de développement rural, d'industrie, d'éducation, de santé et des services.

XV. QUELQUES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIDC

- Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Africa Finance Corporation (AFC) ;
- Marché financier de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) ;
- AFREXIMBANK, Egypte ;
- Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), Maroc ;
- Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), Autriche ;
- Industrial Development Corporation (IDC), Afrique du Sud ;
- Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), Soudan ;
- EXIMBANK de l'Inde ;
- Banque islamique de développement (BID),



Arabie saoudite ;

- AKA Bank, Allemagne ;
- ODDO BHF, Allemagne ; et
- Crédit Suisse, Suisse.

XVI. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

La responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de la BIDC est mise en œuvre par le biais d'initiatives dans tous ses États membres, et se concentrent sur les domaines suivants :

1. Viabilité de l'Environnement et le Changement Climatique

La Banque reconnaît l'importance de la viabilité environnementale et se concentre sur la promotion de la conservation de l'environnement, des énergies renouvelables et des pratiques durables.

2. Agriculture et Sécurité Alimentaire

L'agriculture et la sécurité alimentaire sont impactées grâce à l'amélioration des pratiques agricoles, l'augmentation de la production alimentaire, l'accès au crédit et aux ressources, et la promotion de techniques agricoles éprouvées

qu'en encourage la Banque.

3. Education, Chômage et Pauvreté

La BIDC fait face à des problèmes liés à l'éducation, au chômage et à la pauvreté par le biais d'initiatives qui améliorent l'accès à une éducation de qualité, créent des opportunités d'emploi et réduisent la pauvreté dans ses États membres.

4. Personnes souffrant d'un handicap physique ou mental

Ayant conscience des besoins des personnes souffrant de handicaps physiques et mentaux, la Banque promeut l'inclusivité, l'accessibilité puis les initiatives visant à améliorer le bien-être et l'autonomisation des personnes souffrant d'un handicap, y compris l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux opportunités d'emploi.

5. Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC)

Par le biais du Fonds de garantie des industries culturelles, la BIDC apporte son soutien à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel et des industries dans ses États membres. Ce fonds couvre les projets culturels et industriels qui contribuent au développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Le Président

Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)

128, Boulevard du 13 Janvier

B.P. 2704 Lomé – Togo

Tel: +228 22 21 68 64

Fax: +228 22 21 86 84

bidc@bidc-ebid.org

www.bidc-ebid.org

L'ORGANIGRAMME DE LA BIDC

